

NOTES ET COMMENTAIRES

Chose défendue et prohibée
Est souvent la plus désirée.

Celui qui donne son secret vend sa liberté, il se fait le serviteur de celui à qui il l'a confié.

Le bureau de direction de l'Association des Laboureurs de Québec se réunira le 3 juillet pour organiser le prochain concours de labours et fixer la date de cette manifestation agricole.

"Aujourd'hui il faut travailler avec son cerveau pour faire pousser la terre et les techniciens agricoles font une œuvre magnifique. Sans eux, l'agriculture décroîtrait au lieu de progresser. S'ils ont eu des succès, ils le doivent à leur optimisme. Il n'y a que les optimistes qui ont du succès".—Honorable M. Caron.

La paroisse de St-Joseph de la Beauce est la plus ancienne des paroisses de la Beauce. C'est pour cette raison que Son Eminence le cardinal Rouleau, archevêque de Québec, a choisi cette paroisse pour y tenir le Congrès eucharistique diocésain. Ces importantes assises eucharistiques auront lieu, comme nous l'avons déjà annoncé, les 29 et 30 juin et le 1er juillet.

Les techniciens agricoles du Canada ont vivement apprécié la réception qui leur a été faite dans la vieille capitale, au cours du Congrès des agronomes, qui a eu lieu du 11 au 14 juin dernier. M. L.-P. Roy, D.S.A., ex-président de la société, a reçu un grand nombre de lettres de toutes les parties du Canada renfermant des appréciations très flatteuses de l'hospitalité québécoise. Il y en a une entre autres de M. E.-S. Archibald, le nouveau président, qui se déclare enchanté de son voyage à Québec et du succès remporté par le Congrès.

Il est bon de souligner ici ce beau témoignage de M. E.-S. Archibald, le nouveau président de la Société des Agronomes du Canada: "Nous avons dans la province de Québec, a-t-il dit, l'exemple du département d'agriculture le mieux organisé de tout le Dominion. Il n'y a aucun doute là-dessus."

"Le plus grand service que l'honorable M. Caron a rendu à l'agriculture, c'a été de développer l'esprit de coopération parmi les cultivateurs, qui en nombre de plus en plus grand veulent profiter des avantages qu'elle offre."

A la suite du récent congrès des agronomes canadiens, un important groupe d'agronomes de l'Ontario sont demeurés dans notre province afin de visiter en détail nos fermes de démonstration. Les agronomes étrangers ont fort apprécié notre système de démonstration et un agronome local nous affirme que ses collègues ontariens ont exprimé le désir de voir le gouvernement de la province voisine adopter notre système. C'est un bel hommage à l'esprit d'initiative et de progrès de l'honorable M. Caron, qui a doté les cultivateurs de notre province de ce système si pratique d'enseignement agricole.

Une centaine de concurrents se sont déjà inscrits pour le concours du Mérite agricole qui aura lieu cette année dans la cinquième région, comprenant un groupe de comtés entre Montréal et Trois-Rivières. Le comté de Berthier, qui compte un bon nombre de cultivateurs très prospères, promet de figurer avec avantage. Les juges commenceront bientôt la visite des terres dont la sélection a déjà été faite. Tout fait prévoir que leur travail sera terminé au mois de septembre. Il est peu probable cependant que la remise des décorations ait lieu pendant l'exposition provinciale. Après le succès remporté l'an dernier par la fête du Mérite Agricole au cours de la session, il est à peu près certain qu'on attendra à la prochaine session pour décorer dans l'enceinte parlementaire, en présence des députés et des ministres, les cultivateurs les plus méritants.

Les concours de rotation et les fermes de démonstration

De fondation relativement récente, les concours de rotation deviennent de plus en plus populaires chez les cultivateurs désireux d'améliorer leurs terres.

Il est tout naturel que les agriculteurs de la province s'intéressent d'une façon toute spéciale à ces concours. Voici brièvement en quoi ils consistent. Quand un cultivateur s'est inscrit, le chef du service de la Grande Culture et l'Agronome du comté vont visiter sa ferme et se font mettre au courant de toutes les conditions dans lesquelles se fait la production sur cette terre. Ils étudient sur place les meilleurs moyens de faire un plan pour rendre la culture payante à chaque endroit. Le programme qu'ils tracent au cultivateur couvre une période de 5 ans, au cours de laquelle toute la ferme devra être améliorée. On conçoit que dans ces concours, le travail des Agronomes est très délicat. Ils doivent toucher à une infinité de problèmes. Les conditions ne sont pas les mêmes partout et tous les cultivateurs n'ont pas à disposer d'un gros capital pour améliorer leurs terres. Après avoir pris connaissance de la situation, ils élaborent un programme d'après les conditions existantes. Ils se substituent en quelque sorte au cultivateur, mais ils font entrer en ligne de compte leur expérience et leurs connaissances en

Le résultat de dix années de lutte contre la tuberculose bovine

L'exemple des Etats-Unis où 19 millions de têtes de bétail sont actuellement sous contrôle.

Bien que la pratique de la tuberculination des troupeaux aux Etats-Unis remonte à 35 ans, l'œuvre d'éradication de la tuberculose bovine n'a fait un pas décisif dans la voie du progrès que du jour où les cultivateurs américains se décidèrent à adopter chez eux le système des zones réservées.

En 1928 la Législature Fédérale américaine mettait à la disposition du Département de l'Agriculture un crédit d'un demi-million de dollars destiné à la poursuite de cette campagne. Pris d'émulation, les Etats de la République, un par un, vinrent offrir leur collaboration en passant des mesures opportunes en ce sens et finalement les comtés entrant sous l'égide des zones réservées vinrent à la rescousse en contribuant par des fonds à la réalisation de cette œuvre d'importance générale.

Le demi-million initial voté par le congrès américain fit vite bouler de neige, grossissant d'année en année et atteignant aujourd'hui un déboursé de six millions de dollars auquel vient s'ajouter des ressources de douze millions de piastres consacrées à ce travail par les comtés bénéficiant de l'inspection vétérinaire pour l'extirpation de la tuberculose bovine.

Devant un tel déploiement de fonds, nous sommes un peu justifiables de nous demander quel bienfait au point de vue sanitaire les Etats-Unis ont-ils bénéficié de cette dépense considérable et surtout quelle preuve évidente avons-nous que la recherche et l'abatage des sujets tuberculeux depuis l'adoption du système des zones réservées, en 1918, a porté des fruits appréciables.

A ces questions les statistiques américaines nous apprennent que préalablement à la création des zones réservées aux Etats-Unis, les épreuves officielles révélaient que 4.9% des troupeaux étaient infestés de tuberculose et sur un chiffre de 40 millions de porcs abattus sous l'inspection fédérale 10% des bêtes porcines étaient atteintes de tuberculose dans ce pays.

A la fin de 1927, les mêmes sources de renseignement indiquent qu'il y a eu un abaissement notable dans la tuberculose dans le bétail des étables, le pourcentage relatif à cette maladie étant tombé de 4.9% à 2.9% et bien que la tuberculose atteignant la race porcine ait évolué jusqu'en 1924 dans le sens indésirable, preuve de plus de la virulence de cette affection, à partir de 1925 elle montrait une tendance prononcée à lâcher prise et à suivre la courbe descendante.

Ce système de zones réservées s'étendait à la date du 1er janvier 1928 à 436 comtés et à 16 villes, portant à près de

15% le nombre des comtés reconnus comme zones accréditées "modifiées", cette dernière appellation signifiant que ces zones sont presque indemnes de la tuberculose bovine, le pourcentage de maladie toléré dans ce territoire étant inférieur à un demi de un pour cent.

En outre de ces 436 zones accréditées modifiées, il existe aux Etats-Unis 611 comtés activement engagés dans le travail d'éradication de la tuberculose bovine, aspirant à se faire admettre dans la catégorie ci-dessus des zones dites modifiées. Ce total de 1048 comtés couvrant les deux catégories de zones réservées, constitue un tiers du nombre entier des comtés des Etats-Unis.

Enfin en terme de têtes de bétail cela représente 18,600,000 bêtes à cornes actuellement sous contrôle pour l'extirpation de la tuberculose bovine.

Du train dont vont les choses aux Etats-Unis, il serait admissible de prévoir que dans une autre décennie ce pays sera affranchi de la majeure partie des horreurs d'une si triste affection.

L'ampleur des chiffres cités nous laissent un peu émerveillés sur l'extension des travaux de tuberculination entrepris chez nos voisins de l'autre côté de la frontière. C'est très beau, nous diriez-vous, mais ceci ne nous satisfait pas. Parler d'un pays étranger, c'est de suite évoquer une parallèle, émettre un point d'interrogation.

La question qui nous préoccupe—qui vous préoccupe—est de savoir si, toute proportion gardée, nous nous comparons, dans la province de Québec, favorablement ou défavorablement avec les cultivateurs américains. Hâtons-nous de le dire, la province de Québec ne se tient pas à l'arrière-plan. Bien que le système des zones réservées ne soit entré en usage dans la province que depuis 1924-25, pour être plus précis à la suite des succès obtenus dans les comtés de Beauharnois, Châteauguay, Huntingdon, les cultivateurs de vingt et un autres comtés ou partie de comté, ont présenté des requêtes pour se faire admettre dans ce système des zones réservées.

Lorsque le travail d'épuration, par zones réservées, actuellement en progrès dans la province, ce sera étendu à ces vingt-un comtés pétitionnaires, nous aurons dans Québec, 450,000 à 500,000 têtes de bétail sous contrôle, soit près de 25% du nombre total de bêtes à cornes de nos étables. Voilà de quoi nous comparer favorablement avec les Etats-Unis, et ceci ne sera pas l'œuvre de six années de lutttes, mais seulement une première étape, une enjambée de trois ou quatre années.

J.-R. Rouso.

agronomie. Ils procèdent à peu près de la même façon que sur les fermes de démonstration, sauf que les cultivateurs ne sont pas obligés de faire visiter leurs terres au public et qu'ils ne reçoivent aucune subvention du gouvernement. Ce dernier met tout simplement à leur disposition un service spécial pour les aider à développer le rendement de leurs terres et à améliorer leurs méthodes de culture.

Les concours de rotation ont été organisés à la suite des succès remportés par les fermes de démonstration. Quand le cultivateur s'est rendu compte qu'il était relativement très facile de prendre une terre à rendement médiocre pour en faire une terre très productive, sans pour cela dépenser beaucoup d'argent, il a été heureux de rencontrer l'aide des agronomes et de pouvoir améliorer ses méthodes de culture.

Il y a actuellement 36 fermes de démonstration dans la province et une dizaine d'autres seront établies au cours de l'été. Le régisseur de chaque ferme est toujours à la disposition du public pour faire visiter sa ferme et faire bénéficier les cultivateurs des expériences qui y sont tentées. Il doit aussi suivre les conseils de l'agronome et enregistrer au jour le jour les détails de l'opération de la ferme.